

Rapport sommaire sur l'apprentissage à distance

Septembre 2007

Sections

1. Introduction	page 1
2. Première itération - DEBLS	page 1
3. Discussions sur la planification stratégique à l'échelle nationale – sept. 2006	page 3
4. Discussions lors du forum national des associations, AGA CCAG – oct.2006	page 4
5. Résumé et état actuel	page 5
6. Conclusion	page 5

1. Introduction

L'initiative du téléapprentissage n'est pas née d'hier et a connu une histoire quelque peu alambiquée. Au fil de ses diverses phases, elle a fait des progrès grâce au travail d'un comité directeur constitué de représentants de chacune des associations dont le mandat était de recueillir les suggestions des associations membres et de voir à ce que les renseignements soient bien communiqués au cours du processus. Les deux principaux défis que doivent relever à l'échelle nationale pratiquement tous les comités et groupes de travail œuvrant sur les différentes initiatives du CCAG sont l'obtention d'un consensus et une communication adéquate.

2. Première itération – DP pour les produits de téléapprentissage

L'idée de fournir des possibilités d'apprentissage à distance sur le Web aux arpenteurs-géomètres canadiens a tout d'abord été proposée par l'organisme réglementaire des arpenteurs des terres du Canada, soit l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC). Le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (CCAG) a formé un comité composé surtout des directeurs exécutifs de toutes les associations provinciales. Le consensus du comité était que l'apprentissage à distance devrait être axé sur le droit de l'arpentage et qu'il devrait se faire entièrement sur le Web. En 2001, une demande de propositions (DP) a été transmise à la collectivité universitaire pour connaître son intérêt à préparer du matériel de formation pour le Web. Quatre établissements ont répondu à cette demande et un soumissionnaire a été sélectionné. Toutefois, lorsque les modèles de gestion et de financement ont été présentés aux associations, le projet est tombé à l'eau et il y a eu très peu de progrès en 2002.

3. Deuxième itération - DEBLS

Un comité directeur fut formé sous l'égide du CCAG et les renseignements concernant les programmes de formation continue, les exigences et les plans ont été recueillis par l'entremise d'un questionnaire que nous avons distribué à toutes les associations.

Un document de travail datant du mois de mars 2003 et intitulé, *Towards the Implementation of Distance Education in Boundary Law and Surveying for Canadian*

Land Surveyors as part of Continuing Professional Development programs of Member Associations – A Working Document, débutait avec l'introduction suivante :

Le Conseil canadien des Arpenteurs-Géomètres propose de nouveaux partenariats de travail dans le but d'implanter un nouveau modèle d'enseignement à distance au Canada. Ce modèle s'avérera une ressource utile dans le cadre des programmes de formation professionnelle continue qu'offrent nos associations membres. Une ressource qui profitera à nos associations membres, tant en raison de la pertinence de son programme et des experts en la matière qui y participent, mais également en raison des possibilités de financement qui rendent ce programme accessible à leurs membres. Cette démarche axée sur des partenariats met en cause le *Distance Education for Boundary Law and Surveying Group* (DEBLS), les associations membres du CCAG et RedVector.com. Ce document, qui se veut à la fois un document d'information et un document de travail, décrit la vision, les partenariats, les rôles individuels, les objectifs et les prochaines étapes propres à l'initiative.

L'approche se décrit comme suit :

La vision consiste à développer une approche sur deux fronts quant à l'enseignement qu'offrent les associations membres au sein de leur programme de formation professionnelle continue relativement à la loi sur les limites et le droit d'arpentage.

Trois thèmes de travail ont particulièrement contribué à la création du modèle décrit dans le document de travail :

1. À l'époque, la formation professionnelle continue (connue également sous le nom d'éducation permanente, formation permanente, etc.) se retrouvait au sommet de la liste de priorités des associations. Plusieurs associations tentaient de mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle continue formels, soit volontaires ou obligatoires, et les gouvernements insistaient sur l'existence de tels programmes en en faisant un objectif social et une responsabilité professionnelle;
2. Le CCAG procédait à l'époque à la revue de sa gouvernance et de sa planification stratégique. Cette revue a permis de déterminer que le CCAG ne possédait pas les ressources nécessaires pour prendre en charge à lui seul cette initiative, mais que par l'entremise de son forum, il pouvait en faire la promotion. Il fut déterminé alors que ce service découlait de la responsabilité des associations membres;
3. La reconnaissance du manque de ressources au sein de la communauté des arpenteurs a mené à un modèle de processus d'autofinancement soutenu par des services d'experts-conseils.
4. **Troisième itération – création d'un protocole d'entente sur l'apprentissage à distance**

Le mandat du nouveau comité directeur a été rédigé en mai 2004 et approuvé par le Conseil du CCAG en juin 2004. La composition du comité consistait en un noyau de quatre membres et un groupe d'étude constitué de représentants de toutes les associations. Le comité avait comme objectif ce qui suit :

Création, par consensus, d'une stratégie nationale en matière d'apprentissage à distance à l'intention des arpenteurs-géomètres canadiens.

Malgré les efforts déployés, peu de progrès ont été réalisés dans le cadre de cette initiative au cours des dernières années. C'est pourquoi nous devons créer, par consensus, une stratégie nationale afin de la stimuler. L'initiative doit être conforme à la vision du CCAG qui veut que l'organisme développe des stratégies à l'intention de ses associations membres plutôt que d'utiliser toutes ses ressources à la conception et à la mise en œuvre de projets.

Le comité directeur de l'apprentissage à distance devra :

- Revoir les travaux qui ont été précédemment effectués dans le cadre de cette initiative;
- Recueillir les suggestions des associations membres en leur faisant parvenir un questionnaire et par l'entremise du groupe d'étude constitué de représentants de chacune des associations;
- Rassembler et analyser les suggestions et les commentaires reçus;
- Concevoir des stratégies potentielles qui décriront les objectifs et les cibles spécifiques, les ressources requises et disponibles et le processus de fonctionnement;
- Présenter ces stratégies au Conseil du CCAG aux fins d'examen.

Au cours d'un exposé devant le Conseil d'administration du CCAG en avril 2005, le comité a résumé l'état d'avancement des travaux comme suit :

Au cours de la dernière année, le comité a sondé l'opinion des associations membres, a rassemblé leurs suggestions et discuté de leur rétroaction. Ces renseignements ont permis de concevoir les thèmes de base d'un protocole d'entente pour le développement d'un accès à la formation continue à l'échelle nationale à l'intention des arpenteurs-géomètres canadiens. En gros, ce processus représente le consensus à l'échelle nationale de la vision que nous tentons de concrétiser. Nous en sommes maintenant à l'étape où nous devons ratifier cette vision, ainsi que la stratégie qui nous permettra de la concrétiser et de l'incorporer au protocole d'entente. Une fois le protocole d'entente ratifié, le mandat du comité directeur sera achevé et à ce titre il sera dissous.

Au cours du reste de l'année 2005, les administrateurs du CCAG et le groupe d'étude sur l'apprentissage à distance ont présenté le protocole d'entente aux Conseils d'association, ont recueilli leur rétroaction et ont apporté les amendements nécessaires. Une version définitive du protocole d'entente fut présentée en décembre 2005 et les associations avaient jusqu'au 31 mars 2006 pour faire connaître leur intention quant à sa signature. En fin de compte, la plupart des associations ont signé ce protocole d'entente.

5. Quatrième itération – un protocole d'entente est en place à l'échelle nationale

Maintenant que la majorité des associations avaient signé le protocole d'entente, le processus était désormais entre les mains des organismes signataires. En signant le protocole d'entente, chacune des associations consentait à nommer un représentant au

sein d'un comité directeur dont le mandat serait de mettre en œuvre les conditions qui y apparaissent. Le champion Derek French a tenté en plusieurs occasions de mettre en branle le comité directeur, mais il a toujours échoué, malgré le fait que les associations aient donné leur accord au processus. Les associations devaient soutenir l'initiative, une fois le protocole d'entente signé, mais cela ne s'est jamais concrétisé.

6. Obstacles

L'analyse des raisons qui ont mené à cet échec a permis de rédiger certaines conclusions qui furent enregistrées officiellement lors de la réunion du Conseil du CCAG en mai 2007.

- Les Conseils d'association ont très peu discuté de cette initiative après avoir signé le protocole d'entente. Il nous apparaît évident que la formation professionnelle continue ne constitue plus une priorité au sein des associations;
- La demande en matériel pédagogique visant à satisfaire les programmes de formation professionnelle continue ne semble plus faire partie des priorités des associations qui ont décidé de régler la question elles-mêmes en présentant avec succès divers séminaires lors des réunions régionales et annuelles. La plupart sont peu dispendieux et sont présentés par des membres ou des spécialistes de l'association ou de la région;
- L'initiative se retrouve désormais à la fin de la liste de priorités du programme national selon le plan stratégique du CCAG. L'attraction de nouveaux professionnels (vision incorporée à l'initiative de la sensibilisation à la carrière et à celle de l'avenir) figure maintenant en tête de liste du plan stratégique qu'a approuvé et reconfirmé le Conseil du CCAG en octobre 2006 et en mai 2007 respectivement;
- Le matériel disponible est d'une qualité insuffisante et la rehausser serait excessivement coûteux. Les styles d'apprentissage diffèrent d'une personne à l'autre et certaines personnes ne sont tout simplement pas à l'aise avec la méthode en ligne que nous voulions préconiser. Ce phénomène réduit davantage notre public cible. Nous avons amplement envisagé d'offrir du matériel en ligne qui serait en théorie facile à utiliser et peu coûteux, mais cela ne reflète tout simplement pas la réalité.

7. Perspectives de restructuration

Le Conseil a dressé une liste de perspectives de restructuration de l'initiative lors de la séance de travail nationale en mai 2006.

- Il est toujours possible de répertorier à l'aide d'un catalogue les cours actuellement offerts aux arpenteurs-géomètres qui désirent accroître leurs connaissances dans divers domaines;
- Il se peut que cette question refasse surface comme point prioritaire dans quelques années alors que la population active sera plus à l'aise avec l'Internet et l'enseignement en ligne;
- Il est toujours possible de se limiter aux associations qui ont la capacité d'offrir de telles formations en ligne et qui sont munies des plateformes et des outils

nécessaires. Exemple : l'AAO offre actuellement un cours à l'intention des professionnels de l'immobilier par l'entremise de Terranet – l'AAO fourni le contenu et Terranet l'infrastructure;

- Il est possible d'orienter cette initiative vers les exigences d'admission plutôt que la formation continue et de l'incorporer à l'initiative sur l'harmonisation des normes d'entrée.

8. Conclusions

Cette initiative d'ordre national a exigé de nombreux efforts et nous a appris de nombreuses leçons au cours de son histoire. Comme nous en avons précédemment fait mention, l'obtention d'un consensus à l'échelle nationale est un objectif insaisissable. Nous nous devons de féliciter et remercier tous ceux qui ont participé à cette initiative au nom des associations, dont Serge Bernard et Derek French. Les chefs d'associations et les individus qui participent au forum national des associations par l'entremise du CCAG, doivent comprendre ce processus et les défis que présente cette initiative afin de mieux la mettre en œuvre si elle refait surface à l'avenir. Les associations qui ont signé le présent protocole d'entente devraient reconsidérer leur engagement et faire les démarches nécessaires afin de clarifier leur position actuelle.